

Comment les règlements techniques sont-ils élaborés ?

DÉFINITION

Un règlement technique est une norme réglementaire élaborée par l'AFCN ayant pour objectif de détailler l'arrêté royal sur lequel il se base. Sans arrêté royal, on ne peut rédiger de règlement technique.

ÉTAPE 1 PRÉPARATION

Le règlement technique est rédigé par les collaborateurs de l'Agence.

ÉTAPE 2 SOUMISSION

Le règlement technique est soumis à notre Directeur général pour signature.

ÉTAPE 3 ADOPTION & PUBLICATION

Le règlement technique est publié au Moniteur belge et entre en vigueur 10 jours après sa publication, sauf disposition contraire.

Règlement technique fixant les niveaux de référence diagnostiques en radiodiagnostic utilisant des rayons X



Que contient ce règlement technique ?

Les niveaux de référence diagnostiques (*Diagnostic Reference Levels, DRL*) fixés par l'AFCN doivent être mis à jour régulièrement afin de les utiliser dans le cadre du processus d'optimisation.

Qu'y a-t-il de nouveau dans ce règlement technique ?

La version précédente de ce règlement technique datait du 6 mai 2020. Cette version est désormais abrogée et remplacée par cette nouvelle version.

La nouvelle version comprend évidemment les niveaux de référence diagnostiques ajustées, mais un nouvel élément a également été ajouté : **la valeur cible**. C'est la valeur de dose considérée comme atteignable pour un patient standard, lorsque des appareils d'imagerie modernes et des protocoles de mise en service optimisés sont utilisés.

Dans le règlement technique, les listes des niveaux de référence diagnostiques et valeurs cibles pour les examens de radiologie conventionnelle, de mammographie et CT sont incluses en annexe.

Quel service de l'Agence est concerné par ce règlement technique ?

Le service Protection de la Santé.

Où puis-je consulter le règlement technique ?

<https://www.jurion.fanc.fgov.be/jurdb-consult/consultatieLink?wettekstId=29311&appLang=fr&wettekstLang=fr>